



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des examens et concours  
Bureau DEC 5  
Courriel : [dec5@ac-toulouse.fr](mailto:dec5@ac-toulouse.fr)

Dossier suivi par :  
[virginie.dutalloy@ac-toulouse.fr](mailto:virginie.dutalloy@ac-toulouse.fr)  
(gestionnaire)  
Tel : 05.36.25.71 39  
Jordi LLORENS  
(chef de bureau)  
Tel : 05.36.25.71.07

Document à l'attention:

-des établissements privés hors-contrat  
-des candidats individuels et de l'enseignement  
à distance

Toulouse, le 3 avril 2023

## BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES (Option Systèmes de Production)

SESSION 2023

**Référence :** Circulaire nationale d'organisation émise le 30 janvier 2023 par l'académie de Rennes.

**Nombre de candidats inscrits : 156**

### CENTRES D'EXAMEN ECRITS / ORAUX

|   |                       |
|---|-----------------------|
| - Lycée St Joseph – Toulouse (31)         | Tél : 05.62.47.71.00. |
| - Lycée Déodat de Séverac – Toulouse (31) | Tél : 05.62.13.17.00. |
| - CFAI – Toulouse (31)                    | Tél : 05.61.58.86.88. |
| - Lycée Gaston Monnerville – Cahors(46)   | Tél : 05.65.20.58.00  |
| - Lycée Jean Dupuy – Tarbes (65)          | Tél : 05.62.34.03.74. |
| - Lycée Borde Basse – Castres (81)        | Tél : 05.63.62.11.90. |
| - CF de la Salle – Castres (81)           | Tél : 05.63.72.65.10. |
| - Lycée Clément ADER – Samatan (32)       | Tél : 05.62.62.30.46. |

### CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES

| Dates                | Horaires                                   | Epreuves   |
|----------------------|--|--|
| Lundi 15 mai 2023    | 14h-16h ; sortie non autorisée avant 16h00 | E3-1 Mathématiques (2h)<br>(candidats non évalués dans le cadre du CCF)      |
| Mardi 16 mai 2023    | 14h-18h ; sortie non autorisée avant 16h00 | E1- Culture générale et expression (4h)                                      |
| Mercredi 17 mai 2023 | 14h-16h ; sortie non autorisée avant 16h00 | E3-2 Physique et chimie (2h)<br>(candidats non évalués dans le cadre du CCF) |
| Mercredi 10 mai 2023 | 14h-18h ; sortie non autorisée avant 18h00 | E4 - Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien(4h)                 |

### REMISE DES DOSSIERS NUMERIQUES - Epreuve professionnelle de synthèse

|  |  |   |
|--|--|---|
| DEPOT DES DOSSIERS :<br><b>en version numérique*</b> | <b>EPREUVE U61+</b><br><b>Engagement étudiant</b><br><b>Rapport d'activités en entreprise</b><br>Dépôt sur le centre d'examen,<br>au bureau du DDF | Vendredi 31 mars 2023<br>avant 12h<br>DATE IMPERATIVE |
| DEPOT DES DOSSIERS :<br><b>en version numérique*</b> | <b>EPREUVE U62</b><br><b>Etude et réalisation de maintenance en</b><br><b>entreprise</b><br>Dépôt sur le centre d'examen au<br>bureau du DDF       | Vendredi 26 mai 2023<br>avant 12h<br>DATE IMPERATIVE  |

- \* Chaque établissement déposera ces dossiers sur la plate-forme Tribu. Le nom du fichier commencera par le nom et prénom de l'élève, suivi de l'intitulé de l'épreuve et du nom de l'établissement d'origine. **Exemple :** Dupont Benoit E61 Déodat.

Pour le dossier E62, un dépôt sera aussi à effectuer sur cyclades (à confirmer).

• **Les DDF responsables du dépôt des dossiers pour chaque centre sont :**

- Mme AMIEL Estelle du Lycée St Joseph                      amiel@saintjoseph.toulouse.org
- M. BIASIO Jérôme du Lycée Déodat de S.                      jerome.biasio@ac-toulouse.fr

| CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES |   |  |
|---|---|--|
| Dates et horaires                           | Opérations  | Epreuves   |
| voir calendrier des épreuves en pages 5 à 8 | Interrogation des candidats (forme ponctuelle et CCF)   | U51 – Maintenance corrective d'un bien<br>U52 – Organisation de la maintenance<br>U61 – Rapport d'activité en entreprise / EF 2 engagement étudiant<br>U62 – Etude et réalisation de maintenance en entreprise |
| Du 18 au 20 avril 2023                      | E2 et EF1 – Langue vivante étrangère –obligatoire et facultatif - anglais, espagnol (voir page 5) |  |

| REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES |  |   |
|------------------------------|--|---|
| Lundi 12 juin 2023           | Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique et envoyés au centre de délibération | Lycée Polyvalent Gaston Monnerville<br>Rue George Sand BP 283<br>46005 CAHORS Cedex |

| 1 <sup>ère</sup> PUBLICATION DES RÉSULTATS |                 |   |
|--|-----------------|---|
| Vendredi 30 juin 2023                      | à partir de 18h | sur le site <a href="http://www.ac-toulouse.fr">http://www.ac-toulouse.fr</a> : rubrique Examens et Concours / Tous les résultats |

| CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS     |   |  |
|---|---|--|
| OPERATION   | DETAIL  | CALENDRIER PREVISIONNEL  |
| <b>Transmission des notifications d'aménagements des épreuves</b> | <b>Via Cyclades</b> ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement | A partir du mois de février de l'année de l'examen. <b>Contactez la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril</b> (pour le BTS) |
| <b>Mise à disposition des convocations des candidats</b>          | Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements  | Semaine du 11 au 14 avril 2023   |

|                          |  |                                |
|--------------------------|--|--------------------------------|
| <b>Matériel Candidat</b> | Il est désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée) | Semaine du 11 au 14 avril 2023 |
|--------------------------|--|--------------------------------|

## 1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

↳ Rappel : les listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application **CYCLADES**.

### 1.1. EPREUVES ECRITES

▶ Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

| CENTRES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES      | ORIGINE DES CANDIDATS  |
|---|--|
| Lycée Déodat de Séverac – Toulouse<br><b>Total : 75 candidats</b> | Lycée Déodat de Séverac – Toulouse (29 candidats)<br>CFAI – Beauzelle (34 candidats)<br>Greta Déodat – Toulouse (12 candidats)   |
| Lycée St Joseph – Toulouse<br><b>Total : 25 candidats</b>         | Lycée St Joseph – Toulouse (13 candidats)<br>CFA IFRIA – Toulouse (5 candidats)<br>Greta Rouergue (2 candidats)<br>Individuel 31 (1 candidat)<br>Greta MP ouest– Samatan (4 candidats) |
| Lycée Gaston Monnerville – Cahors<br><b>Total : 20 candidats</b>  | Lycée Gaston Monnerville – Cahors (20 candidats)   |
| Lycée Jean Dupuy – Tarbes<br><b>Total : 21 candidats</b>          | Lycée Jean Dupuy – Tarbes (21 candidats)   |
| CF de la Salle – Castres<br><b>Total : 15 candidats</b>           | Lycée Borde Basse – Castres (9 candidats)<br>CF de la Salle – Castres (6 candidats)  |

Consignes à l'attention des chefs de centre :

▶ Les convocations des candidats seront établies par mes soins.

▶ Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.

Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances. Dans ce cas échéant, l'établissement sollicité veillera à répondre dans les meilleurs délais.

▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.

▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

▶ L'usage des calculatrices est défini dans la circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015. Les agendas électroniques et téléphones portables ne peuvent pas être utilisés comme calculatrice.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible aux candidats début avril selon les modalités suivantes :

Tous candidats : sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique « examens et concours » / « bts » / « examens post-bac » / « matériel candidat » : <http://www.ac-toulouse.fr/cid86814/materiel-candidats-bts.html>

Pour les candidats individuels (dont enseignement à distance) : la liste (ne concernant pas toutes les spécialités) sera également disponible pour les candidats individuels avec leur convocation (cf. infra.) »

## 1.2. EPREUVES ORALES

### E2 et EF1 – Epreuves de langues vivantes – Obligatoire et facultatif

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

#### E2-Epreuve de langue obligatoire

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes. Elle se compose d'une sous-épreuve de compréhension de l'oral (30 minutes) et d'une sous-épreuve d'expression orale (15 minutes), précédée d'une préparation de 30 minutes.

Pour les candidats concernés (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF) :

- Les épreuves orales ponctuelles de langues – anglais, espagnol – épreuve obligatoire et facultative - auront lieu **du 18 au 20 avril 2023** (centres de l'agglomération toulousaine)
  - o E2 Candidats concernés (anglais) :
    - 2 candidats Greta Rouergue
    - 1 indiv 31
  - o EF1 (espagnol)
    - 2 candidats (CFAI, St Joseph)

#### EF1- Langues « rares »

Les langues « rares » (autres qu'anglais et espagnol) auront lieu **du 17 au 21 avril 2023** (lycées Ozenne et Sainte-Marie de Saint-Sernin à Toulouse).

Recensement des candidats inscrits à une épreuve de langue « rare » :

- Russe : 1 candidat (GRETA Toulouse)

Les convocations seront mises à disposition sur Cyclades 3 à 4 semaines à l'avance

## 1.3. EPREUVES PRATIQUES

### E51 – Maintenance corrective d'un bien

**Total candidat : 2**

| CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS      | ORIGINE DES CANDIDATS                  | DATES DES INTERROGATIONS    |
|---|--|-----------------------------|
| Lycée Déodat Toulouse<br><b>2 candidats</b> | GRETA ROUERGUE<br><b>(2 candidats)</b> | 26 mai 2023<br><br>8h – 12h |

**E52 – Organisation de la maintenance**

Total candidat : 4

| CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS      | ORIGINE DES CANDIDATS  | DATES DES INTERROGATIONS     |
|---|--|------------------------------|
| Lycée Déodat Toulouse<br><b>3 candidats</b> | GRETA ROUERGUE<br><b>(2 candidats)</b><br><br>Individuels 31<br><b>(1 candidats)</b> | 26 mai 2023<br><br>14h – 16h |

**E61 : Rapport d'activités en entreprise et Engagement étudiant****Epreuve facultative « engagement étudiant »**

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

**La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire.**

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe II) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

**Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E6.1**

Total candidats : 152

| CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS         | ORIGINE DES CANDIDATS  | DATES DES INTERROGATIONS                    |
|--|--|---|
| Lycée Déodat – Toulouse<br><b>98 candidats</b> | Lycée Déodat – Toulouse<br><b>(29 candidats)</b><br><br>Greta Déodat – Toulouse<br><b>(12 candidats)</b><br><br>CFA IFRIA - Toulouse<br><b>(5 candidats)</b><br><br>Greta Rouergue - Rodez<br><b>(2 candidats)</b><br><br>CFAI - Beauzelle<br><b>(33 candidats)</b><br><br>Lycée St Joseph - Toulouse<br><b>(13 candidats)</b><br><br>Greta MP ouest - Samatan<br><b>(4 candidats)</b><br><br><b>Engagement étudiant :</b><br>Lycée Déodat – Toulouse<br><b>(1 candidat)</b> | 12 et 13 avril 2023<br><br>à partir de 8h00 |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Lycée Gaston Monnerville – Cahors<br><b>20 candidats</b> | Lycée Gaston Monnerville -Cahors<br><b>(20 candidats)</b>  | 12 et 13 avril 2023<br><br>à partir de 8h00 |
| Lycée Jean Dupuy – Tarbes<br><b>21 candidats</b>         | Lycée Jean Dupuy - Tarbes<br><b>(21 candidats)</b><br><br><u>Engagement étudiant :</u><br>Lycée Dupuy<br><b>(1 candidat)</b> | 12 et 13 avril 2023<br><br>à partir de 8h00 |
| LGT Borde Basse – Castres<br><b>13 candidats</b>         | Lycée Borde Basse - Castres<br><b>(7 candidats)</b><br><br>CF de la Salle - Castres<br><b>(6 candidats)</b>                  | 13 avril 2023<br><br>à partir de 8h00       |

## E62 : Etude et réalisation de maintenance en entreprise

Total candidats : 154

| CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS                   | ORIGINE DES CANDIDATS   | DATES DES INTERROGATIONS  |
|--|---|---|
| Lycée Déodat – Toulouse<br><b>99 candidats</b>           | Lycée Déodat – Toulouse<br><b>(29 candidats)</b><br><br>Greta Déodat – Toulouse<br><b>(12 candidats)</b><br><br>CFA IFRIA - Toulouse<br><b>(5 candidats)</b><br><br>Greta Rouergue - Rodez<br><b>(2 candidats)</b><br><br>CFAI –Beauzelle - Toulouse<br><b>(34 candidats)</b><br><br>Lycée St Joseph – Toulouse<br><b>(13 candidats)</b><br><br>Greta MP ouest– Samatan<br><b>(4 candidats)</b> | 12,13 et 14 juin 2023<br><br>à partir de 8h00<br><br>3 journées |
| Lycée Gaston Monnerville – Cahors<br><b>20 candidats</b> | Lycée Gaston Monnerville – Cahors <b>(20 candidats)</b>   | 12,13 et 14 juin 2023<br><br>à partir de 8h00<br><br>3 journées |

|  |   |   |
|--|---|---|
| Lycée Jean Dupuy – Tarbes<br><b>21 candidats</b>   | Lycée Jean Dupuy – Tarbes<br><b>(21 candidats)</b>  | 12,13 et 14 juin 2023<br><br>à partir de 8h00<br><br>3 journées |
| Lycée Borde Basse – Castres<br><b>14 candidats</b> | Lycée Borde Basse – Castres<br><b>(8 candidats)</b><br><br>CF de la Salle – Castres<br><b>(6 candidats)</b> | 15 et 16 juin 2023<br><br>à partir de 8h00<br><br>2 journées    |

### 1. Pour la sous-épreuve U61a en évaluation ponctuelle :

Le candidat rédige à titre individuel un rapport (vingt à vingt-cinq pages dactylographiées, hors annexes techniques) lui permettant de restituer les organisations et procédures d'intervention de maintenance préventive qu'il a rencontrées et mises en œuvre.

Ce rapport d'activités en entreprise comprend :

- la présentation de l'entreprise et de son service de maintenance ;
- la présentation de la fonction et de la planification de la maintenance ;
- la présentation des activités de maintenance en relation avec le plan prévisionnel de maintenance auxquelles il a participé ;
- un résumé d'une page en langue anglaise d'une activité de maintenance réalisée au sein de l'entreprise

Le candidat sera évalué lors de la soutenance orale à partir de son rapport d'activités uniquement sur la **sous-épreuve U61a (compétences C51 et C52)** avec un coefficient de 2. La modalité d'évaluation de la sous-épreuve U61b ne pouvant être mise en œuvre, la compétence C13 sera neutralisée.

### 2. Pour la sous-épreuve U62 en évaluation ponctuelle :

Cette sous-épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances techniques pour :

- proposer des solutions techniques, d'organiser la mise en place de l'amélioration et de la mettre en œuvre, dans le cadre d'une amélioration d'un bien ;
- préparer la réception du nouveau bien, participer à son installation et prendre en compte les contraintes de maintenance, dans le cadre de la réception d'un nouveau bien ;
- présenter, argumenter oralement son étude et sa réalisation devant un auditoire et d'explicitier les solutions techniques et les organisations de maintenance retenues.

Pour cette épreuve le candidat doit attester d'activités en entreprise dans un service de maintenance, **lui ayant permis** de conduire un projet d'étude et de réalisation concernant un bien pris en charge par l'entreprise. La rédaction de la seconde partie de son rapport doit lui permettre de restituer les solutions techniques et les organisations nécessaires pour répondre à un problème d'amélioration ou d'intégration d'un bien.

Le rapport est constitué du dossier technique **de trente pages maximum hors annexes**, établi par le candidat et comprenant :

**« Le cahier des charges du projet servant de support pour la validation académique des projets »**

- une étude concernant la justification des solutions ;
- la description de la solution retenue ;
- les documents nécessaires à la préparation et à l'organisation de l'intervention ;
- le dossier de réalisation ;
- un bilan technico-économique au regard des objectifs initiaux.

Le cahier des charges du projet servant de support pour la validation académique des projets » ne sera pas exigé et pourra être remplacé par le cahier des charges défini par l'entreprise. L'évaluation est organisée selon les modalités fixées par le règlement d'examen de la sous-épreuve U62.

### **Information sur la note NV :**

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/7/2008 paru dans le JO du 8.8.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV) :

La constatation de non-conformité du rapport entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier de projet réalisé par le candidat peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

absence de dépôt de dossier, absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen,

durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

### **3 EPREUVES DE CONTRÔLE**

La session de rattrapage se déroulera du jeudi 6 au vendredi 7 juillet 2023.

Les conditions pour y être inscrit : Il s'agit des candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du domaine professionnel.

### **4. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES**

Les relevés de notes seront désormais transmis aux candidats via leur espace personnel cyclades, dans les jours suivant la publication des résultats. Ils ne feront ainsi plus l'objet d'un envoi par courrier.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais par les candidats directement sur leur compte Cyclades ou signalé au service des examens s'agissant des informations ne pouvant plus être modifiées après saisie : ddn, ldn, nom et prénom.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le rectorat aux établissements début octobre 2023 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
Le directeur des examens et concours  
  
Laurent GINESTET

PJ : Formulaire engagement



**Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant  
en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation\*1**

**Candidat au brevet de technicien supérieur**

Année d'examen :

Spécialité du brevet de technicien supérieur, option le cas échéant :

Intitulé de l'épreuve obligatoire à la suite de laquelle le candidat présente à titre facultatif l'unité « engagement étudiant »\*2 :

Nom et prénom du candidat :

Numéro d'inscrit :

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

**Organisme d'accueil (association, entreprise,...) :**

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Personne référente (prénom, nom, fonction, téléphone et adresse e-mail) :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

**Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :**

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

Je soussigné (e)

M./ Mme

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire.

*\*/*

*D643-15-1 du code de l'éducation :*

*« Les compétences, connaissances et aptitudes que le candidat a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L. 611-9 et qui relèvent de celles prévues par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité de brevet de technicien supérieur sont validées à l'examen, à la demande du candidat.*

*La demande de validation est formulée par le candidat au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen.*

*La validation prend la forme d'une unité que le candidat présente à titre facultatif à la suite de l'épreuve obligatoire mentionnée par le référentiel d'évaluation de chaque spécialité du diplôme.*

*Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises. »*

*\*2*

*Conformément à l'arrêté du 23 septembre 2020 portant définition de l'unité facultative « engagement étudiant » du brevet de technicien supérieur prévue à l'article D643-15-1 du code de l'éducation*